



Ordonnance de télécom CRTC 2008-119

Ottawa, le 29 avril 2008

Le Conseil **approuve provisoirement** l'entente suivante déposée en vertu de l'article 29 de la *Loi sur les télécommunications*.

Requérante/Partie	Titre de l'entente	N° de dossier	Date de la demande
Ontera/Bell Aliant Communications régionales, société en commandite	Entente de service de relais téléphonique	8340-O31-200805252	le 7 avril 2008

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>